



Nomination d'un Animateur responsable/Responsable d'unité

Nom et no. de l'unité : _____

Nom et no. du groupe : _____

Nom de l'Animateur responsable/Responsable d'unité :

Adresse : _____
(rue) (ville)

(code postal)

(téléphone)

Exigences requises

Voici les exigences requises pour l'Animateur responsable/Responsable d'unité :

- Il doit avoir complété le module d'introduction au mouvement scout.
- Il doit avoir son nœud de Gilwell et la pédagogie de la branche concernée.
- Il doit avoir les modules de formations suivants :
 - GES-0005 – Gestion des ressources adultes
 - MTV-0005 – Adultes dans le Scoutisme
 - MTV-0016 – Relation éducative

L'Animateur responsable/Responsable d'unité nouvellement nommé, s'il ne possède pas déjà les exigences minimums, doit s'engager à obtenir :

- Nœud de Gilwell durant la **première année de son mandat**;
- Les trois (3) modules de formations ci-haut mentionnés durant la **première année de son mandat**.

Si les exigences ne sont pas respectées, l'Animateur responsable/Responsable d'unité sera suspendu de ses fonctions.

Il est recommandé d'avoir complété son parcours de formation au niveau animation.

La liste des exigences est faite selon les recommandations du Cadre de Référence : Les fonctions au sein de l'Association des Scouts du Canada, page 14-15.



Autorisation du conseil de gestion

Nous connaissons les exigences qu'amène la responsabilité d'une unité. Après avoir pris connaissance des qualifications du candidat lors de la réunion du conseil de gestion tenue le _____, nous appuyons l'Animateur responsable/Responsable d'unité et nous approuvons sa nomination.

Signature du Président de Conseil de Gestion

Téléphone

Signature du Chef/Responsable de Groupe

Téléphone

Signature de l'Animateur responsable/Responsable
d'unité nommé

Téléphone

Réservé au District

Demande reçue le _____
(jour) (mois) (année)

Approbation du Commissariat lors de la rencontre du :

(jour) (mois) (année)

Signature du Commissaire de District